

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 31 OCTOBRE 2011

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h45)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. ASSERMENTATION DE M. JELLE HARTMANN	3
3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011	5
6. PREAVIS N° 06/2011 – ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR ET DE LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU	6
7. PRÉAVIS N° 07/2011 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL	10
8. PRÉAVIS N° 08/2011 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2012 DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU	12
9. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE GESTION	14
10. NOMINATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA PRÉPARATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION D'EAU	15
11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	16
12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	17

M. Jean-Louis Bandini, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Stéphane Bertogliati, huissier.

Il salue également la présence de Mme Nina Brissot du Régional, ainsi que de M. Jean-Pierre Genoud pour Le Courrier et les quelques personnes dans les rangs du public.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	66 Conseillers communaux selon la liste de présence.	66
ABSENTS EXCUSÉS :	Mme Valérie Hill et MM. Raymond Bech, Nicolas Blanc, Laurent Pfeiffer	4
TOTAL :		70

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Le Président implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. ASSERMENTATION DE M. JELLE HARTMANN

Le Président passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir l'assermentation d'un nouveau Conseiller, M. Jelle Hartmann, premier des viennent-ensuite issus de l'arrondissement de Grandvaux, suite à la démission de M. Marc Baeuchle.

Il prie M. Hartmann de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et procède à la prestation de serment.

Il félicite le nouveau membre et l'invite à regagner sa place.

(Acclamations)

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Appel nominal
2. Assermentation de M. Jelle Hartmann
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications du Bureau du Conseil communal

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011
6. Préavis n° 06/2011 – Adoption du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans la commune de Bourg-en-Lavaux
7. Préavis n° 07/2011 - Demande de crédit pour financer la réalisation d'un plan directeur communal
8. Préavis n° 08/2011 - Arrêté d'imposition pour l'année 2012 de la commune de Bourg-en-Lavaux
9. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion
10. Nomination d'une Commission consultative pour la préparation du projet de règlement sur la distribution d'eau
11. Communications municipales
12. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté tel quel, à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- ✓ Le 12 septembre, la démission de M. Marc Baeuchle de l'arrondissement de Grandvaux
- ✓ Le 3 octobre par courrier postal, un recours de M. J.-C. Schwaab à la cour constitutionnelle et au Conseil d'Etat contre la décision du Conseil communal portant sur la fixation des indemnités des membres du Conseil et leur affectation
- ✓ Le 6 octobre du Président de la cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, un courrier suite à la requête de M. Schwaab, demandant au Conseil de déposer sa réponse à la requête d'ici le 4 novembre 2011
- ✓ Le 12 octobre de la Préfecture, un courrier indiquant la visite de commune prévue le 21 novembre prochain
- ✓ Le 14 octobre de la Préfecture, les instructions pour le scrutin du 23 octobre
- ✓ Le 17 octobre de la Municipalité, un courrier rappelant que la Commission des vignes n'a de compétence que dans le cadre des domaines attribués au Conseil par l'art. 4 de la loi sur les communes
- ✓ Le 24 octobre du Bureau, un courriel de remerciements à tous les scrutateurs présents au dépouillement du 23 octobre pour leur engagement efficace, leur travail précis et le magnifique esprit d'équipe
- ✓ Le 25 octobre au Président de la cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, la réponse recommandée au recours de M. J.-C. Schwaab
- ✓ Le 25 octobre à la Municipalité, un courrier faisant part du surcoût de CHF 2'000.- suite aux pannes informatiques du scrutin du 23 octobre
- ✓ Le 25 octobre de l'Etat de Vaud, un communiqué d'excuses au sujet de la panne informatique due à un nombre de connexions trop élevées pour la configuration du logiciel Votelec

- ✓ Concernant le 300^{ème} anniversaire de la noble abbaye des fusiliers de la Paroisse de Villette, une plaquette est mise à disposition pour le prix de CHF 10.-. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Président
- ✓ Une information au Conseil concernant les scrutateurs nommés pour les dépouillements de scrutins : faire l'effort de rechercher quelqu'un(e) pour leur remplacement en cas d'empêchement

Le Président sollicite encore 4 volontaires pour le 2^{ème} tour des élections du Conseil des Etats du 13 novembre. Prière de s'adresser à lui ou la secrétaire en fin de séance.

Manifestations :

- ✓ Du 1^{er} au 8 octobre, bal des vendanges du FC Vignoble, Epesses
- ✓ Le 27 octobre, repas de soutien du FC Vignoble à Aran
- ✓ Le 28 octobre, 4^{ème} Ressayat du caveau, Caveau des Vignerons à Cully
- ✓ Les 28, 29 et 30 octobre, brisolée et animation musicale au caveau Corto à Grandvaux
- ✓ Le 30 octobre, Lausanne-marathon

Scrutin du 23 octobre 2011 – Elections fédérales

Résultats du Conseil des Etats (1^{er} tour) – Election de deux membres

Savary Géraldine (730 voix), Recordon Luc (697 voix), Moret Isabelle (496 voix), Parmelin Guy (428 voix), Derder Fathi (275 voix), Chevalley Isabelle (197 voix).

Résultats Conseil national – Election de 18 membres

Parti socialiste vaudois (293 suffrages), Les Radicaux Vaud (260 suffrages), UDC – Union Démocratique du Centre (242 suffrages), Les Verts (138 suffrages), Les libéraux Vaud (126 suffrages), Vert'libéraux (80 suffrages).

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : environ 52%

Prochains scrutins :

13 novembre 2011 : 2^{ème} tour des élections fédérales (Conseil des Etats)
27 novembre 2011 : 1^{er} tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat
18 décembre 2011 : 2^{ème} tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat
11 mars 2012 : 1^{er} tour des élections cantonales et votation fédérale

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. P. Paschoud : En page 19, intervention du Municipal Y. Kazemi : Il s'agit de **Pascal** Paschoud et non de Charles.

Mme K. Leyvraz : En page 8, à la 8ème ligne, prière de lire « Or, ni dans le préavis du Bureau, ni dans le rapport de la Commission des finances, ... »

M. le Président: Il lit les remarques que M. R. Bech a fait parvenir au Bureau, puisqu'il est absent ce jour.

Interventions de M. R. Bech :

Haut de la page 15 : remplacer tout le paragraphe par : « *Bourg-en-Lavaux étant une importante commune viticole, il juge utile qu'une commission permanente des vignes soit constituée, dont le rôle serait de soutenir et d'accompagner la Municipalité pour la gestion du patrimoine vini/viticole de la commune. Le mode de fonctionnement précis de cette commission reste à définir. Elle pourrait évidemment préavis sur les projets soumis au Conseil, sans toutefois exclure que des commissions ad hoc soient constituées selon les objets à débattre en Conseil* ».

En page 17 : remplacer le paragraphe comme suit : « *Ce point mérite une clarification. D'un point de vue formel, on ne peut actuellement nommer personne de plus, conformément au règlement en vigueur. Dans les faits, la commission siège toutefois déjà à cinq, car les deux suppléants y participent pleinement. Il suffira donc d'amender le règlement en conséquence et d'y prévoir 5 membres à part entière. L'éventuelle nomination de deux suppléants en plus reste ouverte et n'a pas été discutée au sein de la commission des finances* ».

Il n'y a plus de demande, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

6. PREAVIS N° 06/2011 – ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR ET DE LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. B. Rufi : Il souhaite donner quelques explications. La Commission des finances a proposé certaines modifications dans le souci des finances communales, partant du principe que les résidences secondaires sont aussi importantes pour le coût de fonctionnement d'une commune que les résidences principales. La principale modification était de supprimer la limite des CHF 1'000.-. La secrétaire municipale a décidé d'envoyer ce projet de modifications au SeCRI. Ce dernier a pris position dans ce sens qu'on doit maintenir une certaine limite, car cette taxe sur les résidences secondaires doit être considérée comme modérée ou raisonnable. Par exemple, si on a une résidence secondaire de CHF 1,5 million d'estimation fiscale, la taxe de séjour représente environ

CHF 2'300.-. Il y a eu un recours en juin 2006 de la part d'un propriétaire d'une résidence secondaire auprès du Tribunal administratif et il a eu gain de cause, car un montant de plus de CHF 2'000.- n'était pas considéré comme raisonnable. Par conséquent, la proposition de supprimer la limite des CHF 1'000.- aux chiffres 2, lettres a, b et c doit être annulée et la Commission des finances s'aligne sur les propositions de la Municipalité.

La 2^{ème} proposition d'annuler la dernière phrase de l'alinéa 1 de l'article 9 émanait d'une redondance avec ce qui était écrit précédemment et pouvait prêter à confusion. Le SeCRI estime que ces dépenses ne peuvent pas entrer dans la caisse communale. Cela paraissait évident à la Commission des finances et la façon dont elle a rédigé ce texte répondait à ce critère, ou à ce que l'on appelle des recettes affectées.

La Commission des finances a réintroduit une dernière phrase légèrement modifiée par rapport au projet qui a été soumis au Conseil. M. B. Rufi lit simplement les conclusions modifiées du rapport de la Commission des finances, compte tenu des commentaires ci-dessus.

La discussion est ouverte.

M. A. Chollet :

Il souhaite s'exprimer pour s'insurger contre ce préavis concernant la perception de la taxe de séjour. Il ne conteste pas l'idée de la perception de cette taxe, mais plutôt sa destination. « La taxe de séjour est destinée à favoriser le tourisme sur le territoire de la commune ou de la région et à y agrémenter le séjour des hôtes ».

Il estime qu'un effort particulier doit être effectué pour récompenser et remercier les hôtes ayant choisi de passer quelques jours sur notre territoire communal en les favorisant et en les incitant à en découvrir ses trésors, ses commerces et ses habitants. Aucune réflexion n'est portée sur ce point. La justification de la taxe porte sur l'infrastructure générale qui est, à ses yeux, du ressort de notre propre responsabilité.

Pourquoi les personnes logeant sur notre territoire devraient subsidier Vevey Montreux Tourisme alors que la grande majorité des personnes qui en profitent sont des touristes d'un jour profitant gratuitement de ces prestations ? Pourquoi ces mêmes personnes devraient-elles payer 2 fois leur billet « Lavaux Express » ? En quoi sont-elles impliquées dans la CIL ? Pourquoi leur proposer des billets à prix réduit pour favoriser leur balade à Lausanne, alors que notre vocation première est d'accueillir ces gens dans le vignoble ?

Oui, il souligne que notre commune a une vocation touristique que nous devons développer ! Pour cela il demande à ce que le montant de la taxe de séjour ne soit pas perçue juste parce qu'on a le droit de le faire, mais qu'elle soit intelligemment utilisée pour laisser un souvenir positif et inoubliable aux visiteurs de leur séjour à Bourg-en-Lavaux !

Pour concrétiser cette démarche, il propose la création d'un pack offert à chaque visiteur payant la taxe de séjour les favorisant et leur proposant différentes réductions dans les restaurants, les caveaux, chez les vigneron, pour une course sur le Lavaux Express, d'y insérer par exemple une photo souvenir et des documents les informant sur notre commune et ses points d'intérêt, etc.

Il propose de réveiller la société de développement piquée voilà des années par une mouche Tsé-Tsé (une migration de l'insecte certainement due au réchauffement climatique...!), de lui attribuer le montant égal aux taxes de séjours perçues déduit de la part attribuée à la SPBMC et de lui confier cette tâche, ainsi que la réflexion sur d'autres actions favorisant directement les liens avec nos hôtes.

Il espère que son intervention fasse écho auprès de ses collègues.

M. JP Demierre, municipal : La taxe de séjour représente un montant de CHF 60'000.- si le Lavaux Hôtel ouvre au 1^{er} juillet 2012. Cela apparaîtra au budget 2012. Sans cet hôtel, cela représente environ CHF 30'000.- à 40'000. Les autres années, cela représentait env. CHF 80'000.- sur tout le territoire de Bourg-en-Lavaux. Cette somme n'est pas intégralement versée à Montreux-Vevey Tourisme. Ce sera plus limpide que ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Comme dépenses, il y a le Festival de jazz, le petit train, l'aménagement du bord du lac, divers signalétiques, Mobilis et «Riviera Card», remise par Montreux-Vevey Tourisme pour autant qu'on leur verse intégralement les taxes de séjour. La Municipalité ne le souhaite pas, car elle désire maîtriser cette dépense. On est en discussion pour avoir une «Riviera Card» qui tienne la route allant de Cully à Vevey. Il y a une zone d'ombre depuis Vevey, car il y a 50% sur les transports CFF, CGN et on est en train de mettre tout cela au point, afin que les hôtes puissent voyager avec des avantages sur Cully et Vevey. Il y a encore la carte Mobilis du côté de Lausanne qui coûte CHF 6.- à la Municipalité. Cette dernière la revend ensuite aux hôteliers et coûte CHF 2.- aux hôtes qui leur en font la demande.

Concernant la publicité de Montreux-Vevey Tourisme vis-à-vis de Lavaux, il est difficile de définir le retour sur investissement de cet office. Il montre quelques brochures sur ce qui est fait au sujet de Lavaux : découverte des terrasses, les caveaux de Lavaux, l'agenda de Montreux-Riviera, la carte Montreux-Riviera avec des images de notre région, les plans de promenades Unesco, etc.

M. A. Chollet :

Il lui semble important que les gens viennent sur notre commune. L'attitude touristique n'est pas seulement d'avoir une belle région, mais d'avoir une relation qui s'installe avec ces personnes, de les encourager à venir à notre rencontre et vice-versa. Cette taxe devrait avoir cette mission en logeant les touristes chez nous et non pas que Montreux-Vevey Tourisme fasse un travail sur Lavaux.

M. JP Demierre, municipal : Il évoque que la capacité d'accueil hôtelière ne permet pas de garder les clients 2 ou 3 jours.

M. A. Chollet : Il parle des personnes qui paient la taxe de séjour, dépensant du temps et de l'argent chez nous.

Mme A.-V. Wiget : Si elle a bien compris l'intervention de M. Chollet, elle se demande si la Municipalité n'envisage pas d'utiliser cet argent des taxes de séjour pour prendre quelque chose sous forme de cadeau ?

M. JP Demierre : Il mentionne que «Riviera Card» et Mobilis sont prévus pour ça, pour différentes manifestations et aménagements. La Municipalité y travaille.

Mme L. de Palma : Elle s'interroge sur le point 1c dans le document des montants des taxes de séjour faisant mention d'hommes d'enfants, instituts, pensionnats et établissements similaires. Cela n'existait pas dans les règlements auparavant. Elle trouve cela inutile.

M. JP Demierre, municipal : Pour l'instant, cela a été repris d'un ancien règlement, mais il peut y avoir un établissement un jour qui se construise sur Bourg-en-Lavaux pour être affecté à un pensionnat ou autre établissement similaire, ou encore à d'autres tâches.

M. V. Gaudin : Il estime bien de collaborer avec Montreux-Vevey Tourisme, d'autant plus que cela se fait déjà au sein des appellations, par contre il ne faut pas oublier Lausanne, car avec le recul on a tendance à ne penser qu'à Montreux-Vevey Tourisme et on manque de collaboration avec Lausanne. La région ne s'arrête pas à Chexbres. Il insiste sur le fait de tenir compte de Lausanne.

M. JP Demierre, municipal : C'est une bonne question. Il s'agit d'une intervention entre les deux institutions touristiques, mais la question a été posée et il attend une réponse.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Acceptez-vous les amendements de la Commission des finances ?

A savoir, modification du 1^{er} alinéa de l'article 9 du règlement (nouvelle rédaction) :

Après déduction des frais de perception, le produit net de la taxe de séjour est affecté intégralement au financement de manifestations touristiques, de prestations ou d'installations et de toute autre dépense profitant de manière prépondérante aux hôtes. Il ne peut en aucun cas servir à couvrir des dépenses communales générales.

Modification de l'annexe du règlement, à savoir :

- Chiffre 1, lettre e : suppression du mot « résidentiels ».

Au vote, le Conseil communal accepte à l'unanimité ces deux amendements.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 6/2011 de la Municipalité du 26 septembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 64 voix, contre 1 et 0 abstention

- **d'adopter** le règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires de la commune de Bourg-en-Lavaux, ainsi que son annexe fixant le montant des taxes de séjour et des taxes sur les résidences secondaires, avec les amendements ci-dessous :

Article 9 du règlement, 1^{er} alinéa, nouvelle rédaction :

Après déduction des frais de perception, le produit net de la taxe de séjour est affecté intégralement au financement de manifestations touristiques, de prestations ou d'installations et de toute autre dépense profitant de manière prépondérante aux hôtes. Il ne peut en aucun cas servir à couvrir des dépenses communales générales.

Annexe au règlement

Chiffre 1, lettre e, suppression du mot « résidentiels »

7. PRÉAVIS N° 07/2011 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. Yves Delaloye, rapporteur, relève l'amendement proposé par la Commission des finances, à savoir que l'amortissement de cette dépense doit se faire annuellement dès son utilisation et pas sur 30 ans.

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert :

A la lecture du rapport de la Commission des finances, il s'interroge sur le point qui concerne la non nécessité de partir sur des marchés publics. A sa connaissance, il existe des bureaux qui sont capables de faire la totalité des honoraires auquel cas cela couvrirait les CHF 200'000.-. Il est aussi plus facile de travailler avec des bureaux habitués qui ont des compétences dans ce domaine, néanmoins

pour un seul bureau, à son avis, on devrait passer par les marchés publics.

M. le Syndic : Il y a lieu de répartir ce préavis de CHF 200'000.- en deux parties. D'une part, CHF 100'000.- reviennent au bureau GEA qui a déjà réalisé le 1^{er} plan Directeur communal de Cully ainsi que celui de Grandvaux qui arrive à bout touchant. Cela n'avait pas de sens de changer de bureau.
D'autre part, la 2^{ème} part de CHF 100'000.- va aux diverses études des ingénieurs conseils, etc. Pour avoir demandé l'avis à l'Etat avant, le montant de CHF 200'000.- pourrait être compris comme un tout, cependant ce n'est pas le cas.

M. P. Humbert : S'il a bien compris, il demande si on va se prononcer sur un préavis pour lequel CHF 100'000.- de dépenses ont déjà été prises ?

M. le Syndic : C'est exact, puisque le Plan Directeur de la Commune de Cully était déjà réalisé et celui de Grandvaux arrive à terme. Il ne servait à rien de changer de bureau pour faire le même travail.

Mme A.-V. Wiget : Elle se demande si le nombre d'heures de 732 prévues est largement compté ? Le fait que le bureau GEA connaît la situation et a déjà réalisé deux plans directeurs, cela lui semble beaucoup.

M. le Syndic : Il s'agit d'une évaluation, au prorata de ce qui a déjà été fait. Le besoin maximum du bureau GEA annoncé est de 732 heures effectives à CHF 145.- l'heure, tarif qu'il a lui-même négocié.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'amendement de la Commission des finances ?

L'amortissement de cette dépense doit se faire annuellement dès son utilisation et pas sur 30 ans

Au vote, le Conseil communal accepte à l'unanimité cet amendement.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 7/2011 de la Municipalité du 26 septembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 64 voix, contre 0 et 1 abstention

- **d'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.- pour financer la réalisation d'un plan directeur communal (PDCoM) ;
- **de financer** cette dépense par la trésorerie courante ;
- **d'amortir** ce montant annuellement en fonction des dépenses engagées.

8. PRÉAVIS N° 08/2011 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2012 DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. Jean Micol, rapporteur, rappelle que les autorités s'étaient engagées à ce que le taux d'imposition dans le cadre de la nouvelle commune ne soit pas plus important que celui que les anciennes communes avaient expérimenté par le passé. Ensuite, l'augmentation de 2 points d'impôt s'applique à la nouvelle police vaudoise, le canton restituant donc ces 2 points. Le taux d'impôt proposé est donc de 61.

La discussion est ouverte.

M. le Président : Il rappelle qu'on passe de 59 à 61, puisque le taux le plus bas était celui de Grandvaux et qu'on paie maintenant notre police. Le canton nous restitue par conséquent 2 points.

M. Ph. Mäder : Il remarque que le préavis respecte le taux d'imposition le plus bas des 5 communes, par contre l'impôt foncier, selon lui, ne respecte pas ce principe-là. Cully et Villette avait 1‰ et Grandvaux, 1.5‰. Le rapport de la Commission des finances mentionne que ce taux a légèrement été augmenté. Dans son calcul, il s'agit de 50% d'augmentation. Il demande à ce qu'on respecte le principe de base et propose de prendre l'impôt foncier à 1‰ qui se pratiquait à Cully et à Villette.

M. B. Rufi : Il est clair que l'impôt le plus important est l'impôt sur le revenu et la fortune. D'ailleurs, il a été mis en évidence dans beaucoup de discussions. Dans le rapport du groupe « Finances » dans le cadre du projet de fusion, un certain nombre d'éléments complémentaires ont été évoqués au fait de pouvoir maintenir le taux le plus bas de l'ensemble des 5 communes en faisant des calculs d'extrapolation (tenant compte des taxes, impôt foncier et autres). L'impôt foncier qui n'est pas si marginal devait être arrêté à 1.5‰, afin qu'au niveau des recettes, on tienne la route avec le budget global. Cet élément avait été clairement évoqué dans les conclusions du groupe « Finances » dans le cadre du projet de fusion.

M. Ph. Mäder : Il propose de descendre le taux à 1‰.

- M. S. Crosa : Il demande si le préavis à voter ce soir est bien l'arrêté d'imposition qui passe de 59 à 61 points ? On ne vote donc pas encore le tableau complet en annexe 1 avec les taxes ?
- M. B. Rufi : Il précise qu'on doit voter sur ce préavis, y compris la colonne en jaune de l'annexe 1.
- M. S. Crosa : Il abonde dans le sens de M. Mäder. Il faudrait expliquer chaque ligne de ces modifications d'impôt. Il faudrait comprendre qu'à partir de ces points, il y a une estimation des recettes 2012 qui est faite. S'il prend par exemple l'impôt foncier, le fait qu'on augmente de 50% les recettes de l'impôt foncier, il ne peut pas obtenir CHF 1,5 million de recettes, puisque le montant atteignait CHF 1,3 million environ l'année précédente. Cela signifierait donc que le total estimé en rouge est faux.
- M. J.-P. Haenni, municipal : Il ne faut pas multiplier par 2, car seules les communes de Villette et de Cully étaient à 1‰, d'où le raisonnement du groupe « Finances » dans le cadre de projet de fusion de l'époque, ce qui représente environ la moitié de la population active (3 communes sur 5 pratiquaient déjà l'impôt foncier à 1.5‰). Le montant budgété estimé pour l'impôt foncier s'élève à CHF 1,88 million pour 2012.
- M. J.-L. Badoux : Il revient sur l'impôt sur les chiens. Il sourit car Grandvaux avait convenu par habitude et de longue date qu'un chien était un animal de compagnie et que les personnes âgées de plus de 65 ans ne payaient que 50% de l'impôt. Il se pose la question du bien-fondé de maintenir une taxe sur un chien d'assistance à CHF 25.-. Une facture à ce prix coûte plus cher à l'établir qu'à l'encaisser. Ayons le courage de nos ambitions et proposons de l'offrir à ces gens-là !
- M. J.-P. Haenni, municipal : Honnêtement, il n'a pas jamais eu connaissance de cela et laisse l'assemblée décider.
- M. P. Humbert : S'il comprend bien, dans ces impôts, il y a déjà une taxe forfaitaire pour l'élimination des déchets. Que va-t-il se passer lors de l'introduction de la taxe au sac qui va arriver prochainement ? Va-t-on baisser les quelques points d'impôt ou s'agit-il d'un revenu supplémentaire ?
- M. P. Chollet, municipal : Ce n'est pas le cas d'en discuter ce soir, mais plutôt dans le courant de l'année 2012. On mettra à ce moment-là dans la balance taxes = réduction d'impôt ou pas ! Il est difficile d'anticiper, car il n'y a aucune proposition sur la future taxe qui peut être introduite en 2012. Ne pas oublier que 4 anciennes communes sur 5 voient leur taux d'impôt de base diminuer. Il n'y a que Grandvaux qui reste à son taux actuel et ses habitants payaient déjà une taxe.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'amendement de M. Ph. Mäder, à savoir de porter le taux de l'impôt foncier à 1‰ au lieu de 1.5‰ comme proposé dans le préavis ?

Au vote, l'amendement est refusé par 31 voix contre 22 et 12 absentions.

Acceptez-vous l'amendement de M. J.-L. Badoux, à savoir de supprimer la taxe de CHF 25.- sur les chiens de ferme (ou d'infirmes, pour Epesses) ?

Au vote, l'amendement est accepté par 42 voix contre 9 et 14 absentions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 8/2011 de la Municipalité du 26 septembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 61 voix, contre 2 et 2 abstentions

- **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 exclusivement ;
- **de fixer** le taux communal d'impôts à 61% de l'impôt cantonal de base ;
- **de fixer** les autres éléments d'imposition selon le tableau figurant sous point 1 du préavis municipal (soit la colonne en jaune de l'annexe 1) avec l'amendement suivant :

Annexe 1, point 11bis :

Taxe de CHF 25.- sur chien de ferme (ou d'infirmes, pour Epesses) supprimée

9. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE GESTION

Au vu de la démission de M. Marc Baeuchle ayant été élu membre de la Commission de gestion, M. Jean-François Parisod, actuellement membre suppléant, devient membre et Mme Carole Bugnon Grand reste membre suppléante. Il y a donc lieu d'élire un deuxième membre suppléant.

M. le Président : Y a-t-il des propositions ?

M. B. Rufi : Il propose Mme L. de Palma.

Mme L. de Palma : Elle remercie M. Rufi mais elle refuse l'offre, ayant décidé de se consacrer à d'autres tâches.
Cependant, elle propose M. J. Potterat

M. J. Potterat : Il accepte volontiers ayant déjà eu l'occasion de fonctionner à la Commission de gestion à Grandvaux.
(Acclamations)

10. NOMINATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA PRÉPARATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION D'EAU

M. J.-P. Haenni : Il explique que beaucoup de règlements vont être revus d'ici 2013 au plus tard. Concernant l'eau, il y avait 5 communes avec 5 prix de vente différents, mais avec plus ou moins les mêmes conditions d'eau.

Avec M. Favey, Chef du service des Infrastructures et les fontainiers, il mentionne qu'ils se sont attelés à cette tâche rapidement pour envoyer les factures début 2012, afin d'avoir un prix unifié pour toute la commune.

Un projet de règlement a été préparé et des calculs ont déjà été faits, compte tenu de certaines conduites qui coûtent très cher. Comme on se situe à environ CHF 2.30 le litre, on va probablement essayer un déficit.

M. le Président : Il demande si un membre de la Commission des finances est nécessaire ?

M. J.-P. Haenni, municipal : Pas forcément.

M. P. Baumann : Une commission pour l'AIEJ est déjà constituée. Ne pourrait-on pas prendre la même ?

M. J.-P. Haenni, municipal : La commission pour l'AIEJ n'a pas vraiment quelque chose à voir avec Bourg-en-Lavaux. Le règlement en question ne concerne que la commune de Bourg-en-Lavaux. Une commission devrait se composer de 5 membres ou 3 membres et 2 suppléants.

M. Y. Sesseli : Il abonde dans le sens de M. Baumann. Il propose de prendre les membres de l'AIEJ, qui se réunit 1 ou 2 fois, pour former cette nouvelle commission, vu que ce sont des gens qui s'intéressent de toute façon à l'eau.

M. le Président : Ces membres sont : Michel Duboux, Denis Fauquez, Thomas Ellis, Valérie Hill et Madeleine Thévoz.

Mme M. Thévoz : Elle estime que le fontainier Grandchamp pourrait en faire partie.

M. le Président : Il mentionne que les fontainiers ont participé à la préparation du règlement. Il propose que cette commission soit la même que celle de l'AIEJ. Y a-t-il une objection à cette manière de procéder ?

(Les 5 membres mentionnés sont élus par acclamations)

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le Président passe la parole en premier à M. Max Graf, Syndic.

M. le Syndic Max GRAF

Pas de communication.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il souhaite lancer un appel solennel, car le 3 novembre a lieu le recrutement des pompiers à Cully. Les personnes recrutées doivent avoir entre 18 et 50 ans. Les dames sont particulièrement bienvenues. Que les personnes intéressées ne se gênent pas de s'y inscrire !

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

La circulation sur Epresses pendant les vendanges sera revue pour 2012, à cause de certains dysfonctionnements survenus le weekend. Il y a lieu de réfléchir à un plan qui satisfasse tout le monde.

Quelques projets de circulation sont prévus au chemin de Versailles à Cully : le sens pourrait être inversé, à cause de plusieurs accidents sur la route de Lausanne. L'étude du sens de la Rue Davel-Moratel sera faite avec l'APOL.

Mobility : il y aura une place à l'essai à la Gare de Cully et on verra si cela fonctionne bien d'ici la fin de l'année.

Des panneaux sont apposés dans chaque village avec entre parenthèses (cme Bourg-en-Lavaux).

Concernant l'élagage des arbres et des haies, une communication sera faite via le Courrier et au niveau des piliers publics, afin que les gens respectent la manière de faire et de couper leur haie qui posent quelques problèmes à plusieurs citoyens dans leur villa ou résidence.

Un toilettage devra être fait d'ici la fin de l'année sur tous les piliers publics au niveau de la lumière, du look, etc. M. Favey va régler cela.

Il y aura une uniformisation des macarons sur toute la commune de Bourg-en-Lavaux qui sera à l'étude en début d'année prochaine.

Il annonce une prochaine manifestation qui sera publiée dans le journal communal : Cully Bazar le 4 décembre 2011.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Pour sa 1^{ère} intervention de municipale des vignes, elle souhaite parler des vendanges 2011 qui se sont passées par un temps estival avec une belle qualité de raisin. La commune de Bourg-en-Lavaux a fait un quota plein de 114'282 litres qui se distinguent, selon les appellations, à raison de 9% de Calamin, 49% d'Epresses, 35% de Villette, moins de 5% pour le Plan Robert, 1% pour le Garanoir et moins de 1% pour le Pinot noir. Récolte de 92.8% en Chasselas et 7,2% en divers rouges.

Le 25% de la récolte du cépage Chasselas d'Epresses et Villette a été vendu à 6 négociants.

Ces premières vendanges en commun ont provoqué quelques inquiétudes chez les vigneron qui avaient l'habitude de travailler seuls (légers problèmes de monorail, etc.), autrement tout s'est bien passé.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Il explique que les travaux du chemin à Riex vont être stoppés le 11 novembre, pour laisser libre accès au chasse-neige cas échéant. Les travaux seront terminés dès que les conditions météorologiques le permettront, d'ici au printemps 2012.

L'entretien des chemins des hauts de Riex, soit les chemins de la Tour de Gourze et de l'Arabie sont terminés. S'il y a des remarques à ce sujet, merci de lui en faire part ce soir, car il voit les entrepreneurs vendredi matin!

Il signale qu'une magnifique pendule est apposée maintenant derrière l'assemblée qui vient du grenier du collège d'Aran (trouvée par l'ancienne Municipalité de Villette), datant du 17^{ème} siècle et qui serait un objet de valeur avec des pièces d'origine, selon un spécialiste.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Pas de communication.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Journal communal : On a commencé à préparer la nouvelle maquette du journal et c'est volontiers qu'il accueille toute suggestion et tout commentaire sur la maquette actuelle ou sur ce que l'assemblée souhaiterait trouver dans le prochain journal communal.

Site Internet : Il y aura une modification du site en deux temps :

- a) Au niveau technique, il y a lieu de faire des compléments sur les informations utiles que l'on trouve sur le site. Il s'agit essentiellement d'une mise à jour passive.
- b) Une mutation se prépare pour 2012 en travaillant sur un guichet virtuel. La coordination sur le plan informatique va prendre plus de temps qu'initialement prévu. Là aussi, les attentes, remarques intéressantes, etc. sont bienvenues.

Développement durable : Il souhaite en début 2012 mettre sur pied une commission de développement durable. Toute personne intéressée à cette thématique est priée de s'adresser à lui. Le développement durable devrait allier les aspects économique, écologique et social.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. M. Trolliet :

L'ex-commune de Cully avait initié quelques réflexions sur un terrain de sport. Qu'en est-il à ce sujet ? Serait-il perdu dans les méandres cantonaux ? Il mentionne également qu'une grande surface du côté de la Thioleyres existe avec des tennis qui tombent en ruine et il souhaite connaître si quelque chose est prévu ?

- M. JP Demierre, municipal : Concernant la Thioleyres, il mentionne que c'est un projet qui avance gentiment. Il y aura un crédit d'étude prévu au budget 2012. Il a besoin de faire l'historique, car 6'000 m2 sont à disposition, mais certaines restrictions sont à étudier.
Quant au terrain de sport, ce n'est pas annulé, car Mme Janine Kulling avait mis ce projet en route à l'époque. Malgré quelques empêchements du canton, cela devrait se faire au printemps prochain.
- M. le Président : Il souhaite apporter un complément d'information au sujet de la Thioleyres : les terrains appartiennent à la commune et les courts de tennis à la BCV. A l'époque, on avait manqué d'appui des autorités qui étaient réticentes à sortir de l'argent.
- M. M. Duboux : Avec la bascule de 2 points d'impôt pour la police, il évoque que les voitures roulent à des vitesses excessives du côté du chemin de Prahis-route de Curson et descendent le chemin de la Branche pour amener les enfants à l'école. Ce chemin est accessible aux bordiers autorisés. Il y a eu des accidents sur cette route. Il souhaite qu'on fasse des contrôles, surtout au moment où les mamans amènent les enfants.
- M. JP Demierre, municipal : Des contrôles se font, mais pas encore du côté de Prahis. Il va demander à l'APOL d'intervenir.
- M. L. Fonjallaz : Il s'adresse à M. Hauert qui est intervenu lors du dernier Conseil communal pour la transformation de l'ancien local des pompiers à Epresses. Il souhaite connaître le calendrier des travaux agendés.
- M. G. Hauert, municipal : C'est agendé, car il voit l'architecte responsable du projet en principe jeudi.
- M. A. Chollet : Il annonce la prochaine grande manifestation des huîtres et du Villette qui aura lieu le 26 novembre 2011.
Il lui semble important de rassembler la population de la commune pour une manifestation en s'identifiant à son nouveau territoire permettant sa découverte et favorisant la rencontre entre ses habitants. Il propose de créer une journée de marche populaire, le tour de Bourg-en-Lavaux. Cette organisation pourrait être déléguée aux membres de l'USL par exemple et la manifestation pourrait être parrainée par les autorités communales pour lui insuffler un bon influx.
- M. JP Demierre, municipal : Il s'agit d'une bonne initiative. La Municipalité avait émis cette idée de faire effectivement un tour de la commune de Bourg-en-Lavaux.
- M. le Président : Il suggère d'y inclure le Lavaux Express pour toute personne qui ne pourrait pas être capable de faire le tour de la commune à pied.

- M. Y. Sesseli : Il abonde dans le sens de M. A. Chollet. Comme la Municipalité aimerait bien faire le tour, il propose de faire cela également pour le Conseil communal. Il est vrai que certains chemins sont inconnus pour plusieurs conseillers.
- M. J.-P. Haenni, municipal : La Municipalité en avait déjà parlé, car on ne connaît pas forcément tous les coins. Pourquoi ne pas développer cette journée avec les Conseillers communaux ? Il trouve moins aisé d'organiser avec toute la population, mais cela peut se faire une autre année. Il estime que les autorités communales devraient d'abord découvrir leur commune en y incluant le petit train.
- M. A. Chollet : Il se tient à disposition pour faire des propositions à la Municipalité.
- M. B. Rufi : Il demande si un plan de Bourg-en-Lavaux est prévu ?
- M. JP Demierre, municipal : Il évoque que M. Favey avait élaboré un magnifique plan de Bourg-en-Lavaux dans son bureau. Pourquoi ne pas le faire effectivement pour Bourg-en-Lavaux ?
- M. P.-A. Fontannaz : Il mentionne que « Google Earth » peut aider les membres du Conseil communal pressés, à faire le tour officiel de la commune en 3D.
- M. F. Pittet : Est-ce possible, pour ceux qui le souhaitent, de recevoir tous les documents par voie électronique ?
- M. le Président : A part les convocations et les préavis qui doivent être envoyés par courrier postal, il indique que tous les rapports peuvent être envoyés par courrier électronique, même le procès-verbal sans signature. S'il y a des remarques sur le PV, elles peuvent être envoyées à la secrétaire, comme c'était le cas pour M. Bech.
- Mme L. de Palma : Elle demande à quoi sert la feuille des commissions ? Elle estime cela inutile.
- M. le Président : Il explique que cela sert à informer tout le Conseil sur quels membres ont été désignés dans telle ou telle commission. Pour cette fois-ci, il n'y avait pas de commission ad hoc nommée.
- M. Ch. Currat : Il souhaite savoir qui imprime ou pas les documents reçus par courriel, car 70 photocopies seraient plus compatibles avec l'environnement. Il s'interroge.
- M. le Président : Les Conseillers communaux sont libres d'imprimer les documents ou pas. Cette manière de faire leur permet d'être informés à l'avance pour préparer leurs interventions, une simplification du

déroulement de la séance et ainsi d'éviter les répétitions de lecture inutiles.

M. J.-L. Badoux : Il souhaite savoir si la diligence entreprise auprès de ses voisins a suivi son cours ?

M. JP Demierre, municipal : Il n'est pas aussi évident de repérer les personnes qui ont délaissé leur haies. On va faire le nécessaire très prochainement : d'abord l'avis et ensuite l'intervention.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président rappelle encore la sollicitation de 4 volontaires pour le prochain scrutin du 13 novembre, ainsi que la plaquette faite en partie par le responsable des archives de la commune, M. Bastian.

A la demande du Greffe, le président informe que les courriels de l'administration communale soient envoyés à l'adresse info@b-e-l.ch. Ce serait utile que l'adresse soit également mentionnée sur les préavis.

Ensuite, il remercie tous les Conseillers communaux de leur participation et informe que la prochaine séance aura lieu le lundi 5 décembre 2011 à 17h30, suivie du repas de fin d'année. Les personnes végétariennes sont priées de le mentionner au Bureau.

Mme B. Leprovost : A cet effet, elle aurait besoin de 6 volontaires pour la prochaine séance du 5 décembre afin de l'aider à mettre en place les tables, pendant que l'apéritif aura lieu au bar.

La séance est levée à 21h45.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo

Aran, le 9 novembre 2011